

AGENDA 21 LOCAL DE LA VILLE DE ROUEN

Ma ville,
c'est ma
planète



agenda 21
S'impliquer pour une ville durable

Rapport annuel de Développement Durable 2015



Afin de rendre plus lisible et cohérente son action en matière de développement durable, la Ville de Rouen a adopté, par délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2011, son Agenda 21 « Ma ville, c'est ma planète » reconnu Agenda 21 Local France par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Consultable par tous sur le site www.rouen.fr, l'Agenda 21, est structuré autour de deux grands axes :

1. Une présentation des enjeux de développement durable spécifique à Rouen :

Déclinés en dix-sept défis clés, la Ville doit y répondre à moyen et long termes afin d'orienter les politiques municipales là où ses leviers d'action sont les plus forts, autour de ses compétences légales et dans sa sphère d'influence. Ils sont répartis en six grandes finalités¹ et certains ont été désignés comme prioritaires lors des étapes de concertation.

2. Le premier plan d'action 2011-2014, composé de deux volets :

- Les « changements de méthodes », démontrent une volonté forte de concevoir et mener les politiques publiques différemment en intégrant encore davantage les principes du développement durable dans les pratiques,
- Les « actions phares », illustrent de manière concrète et emblématique les engagements de la Ville : nombre d'entre elles sont des projets structurants portés par la Municipalité.

Le présent rapport constitue un bilan des actions et de l'organisation mises en œuvre dans le cadre de cette démarche depuis 2011.

Il servira de base à l'élaboration du second plan 2016-2020.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2015, la nouvelle Métropole Rouen Normandie dispose de compétences élargies, notamment en matière d'urbanisme, de mobilité et de transition énergétique. Ces transferts de compétences ont impacté la conduite des politiques et l'organisation des services.

Aujourd'hui, le Développement Durable et la Lutte contre les Discriminations sont portés par la Municipalité comme valeurs fondatrices, au cœur des politiques publiques, guidant l'action des services municipaux.

Dans ce contexte, ce second plan d'action, au travers d'un pilotage affermi, devra renforcer son volet social, ses complémentarités et stratégies d'action avec la Métropole.

¹ Les cinq premières finalités sont celles du cadre de référence et la Ville a retenu une sixième finalité : Finalité F. « l'exemplarité et la capacité d'entraînement »

L'organisation du pilotage

*** Le Comité de Pilotage**

Le comité de pilotage oriente la démarche dans le respect des principes du Développement Durable et en assure la coordination générale. Il est garant de sa mise en œuvre, de son évaluation et de sa révision régulières.

Il réunit des élus et des services de la Ville dont le Directeur Général des Services (DGS) ainsi que ses principaux partenaires institutionnels (DREAL, Région, Métropole et ADEME). Il est présidé par l'Adjointe au Maire en charge de l'Environnement et de la Santé.

Suite à son renouvellement, le Conseil Municipal a désigné ses délégués au Comité de Pilotage par délibération en date du 6 juin 2014 : 9 titulaires et 9 suppléants issus de la majorité et de l'opposition.

Le Comité de Pilotage, dans sa version plénière, se réunit en moyenne 1 à 2 fois par an.

Par ailleurs, des comités de pilotage opérationnels ont été activés pour la conduite de démarches spécifiques : Cit'ergie, Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), plan d'égalité des Femmes et des Hommes, Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), etc.

Une cartographie claire de ces différentes instances de pilotage, de leurs compositions et rôles doit être établie.

*** Une nouvelle organisation interne transversale**

Par son rattachement à la Direction Générale, la Mission Développement Durable Lutte contre les Discriminations (MDDL), en transversalité avec l'ensemble des services, a pour rôle de coordonner, d'intensifier, de rendre - plus - lisible et cohérente l'action de la Ville en cette matière.

Le pilotage stratégique de ces valeurs fondatrices de la collectivité, est ainsi porté à son plus haut niveau et sa déclinaison opérationnelle relève des directions sous l'autorité des DGA. Dans cette organisation, les adjoints des DGA structurent et relayent l'action collective au sein des pôles. Ils s'assurent, en étroite collaboration avec les directions, de sa mise en œuvre.

La constitution et les attributions des différentes équipes-projet pluridisciplinaires déployées pour faire vivre la démarche et mener les actions sont à formaliser.

*** La gouvernance externe**

Le Conseil Rouennais de Développement Durable (CRDD), instance de gouvernance constituée d'une quarantaine de membres issus de la société civile (conseillers de quartier, institutionnels, entreprises, associations), a particulièrement été sollicité en phase d'élaboration de l'Agenda 21. Puis, il a été réuni chaque année pour une présentation du rapport de développement durable.

Sa composition hétéroclite entre néophytes et acteurs avertis d'horizons divers a rendu difficile la réalisation de travaux approfondis.

Repenser le mode de gouvernance et d'association des habitants pour une co-élaboration et le suivi du second plan, sera ainsi une des toutes premières priorités du Comité de Pilotage. Il pourrait s'appuyer sur des groupes thématiques existants composés de spécialistes, d'usagers et de conseillers de quartier tels que ceux déjà actifs dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur des Aménagements Cyclables ou de la Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA) et dont l'implication est très concrète (avis sur des opérations ou des travaux menés par les services). Pourraient-être également impliqués les deux Conseils citoyens des quartiers des Hauts de Rouen et Grammont, créés cette année dans le cadre du Contrat de Ville.

Les principaux apports de la démarche en termes de conduite de politiques publiques

Les objectifs méthodologiques adoptés pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 ont conduit à insuffler une nouvelle dynamique et à proposer de nouvelles pratiques prenant en compte de manière plus transversale et participative les enjeux de Développement Durable.

*** Transversalité des approches et démarches intégrées**

Les démarches transversales d'amélioration continue

Ces dernières années, les services municipaux se sont lancés massivement dans des démarches d'amélioration continue dans des champs aussi larges et transversaux que la modernisation des relations avec les usagers (Qualiville, ISO 90 001,...), l'égalité des femmes et des hommes (Charte européenne), le management de l'environnement (ISO 14 001) ou de la santé et la sécurité au travail (18 001), etc.

En matière de lutte contre le dérèglement climatique (cf finalité A), la Ville s'est engagée dans un processus de Labellisation Cit'ergie, appellation française du label Européen, European Energy Award (EEA.) promue en France par l'ADEME. La Ville a obtenu le label Cap Cit'ergie, 1er niveau de reconnaissance, en janvier 2014.

Cet engagement, lui a valu de compter parmi les 212 « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) distingués, en 2015, par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Cette volonté de transversalité des approches s'est également traduite par le « suivi sous le prisme du développement durable » de toutes les délibérations municipales au travers d'un visa « Agenda 21 » ou par la prise en compte de critères de Développement Durable dans le choix des projets mis en œuvre dans le cadre du budget participatif des Conseils de Quartier. Cependant, le bilan des actions de Développement Durable, prévues ou réalisées, dans les notes de préparation budgétaire et les rapports d'activité des directions, n'a pas été systématisé comme cela était initialement prévu.

Démarches intégrées en matière d'urbanisme durable

L'éco-quartier Luciline est certainement l'un des « grands projets » de la Ville le plus exemplaire illustrant la prise en compte globale et intégrée des enjeux de développement durable.

Symbole de la reconquête de la Seine et de ses friches industrialo-portuaires à l'ouest de la Ville, cet ancien site industriel de 9 ha est en cours de reconversion en un éco-quartier devant accueillir à terme 1 000 logements et 60 000 m² d'activités tertiaires et commerciales.

Mené dans le cadre d'une large concertation (habitants, conseillers de quartier, entrepreneurs locaux, acteurs publics), ce projet s'inscrit dans une démarche environnementale globale selon la méthode AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme) de l'ADEME : lutte contre l'étalement urbain, bâtiments Très Haute Performance Énergétique (dont un bâtiment à énergie positive), recours aux énergies renouvelables (chauffage par un réseau de géothermie et eau chaude sanitaire solaire), gestion raisonnée des eaux pluviales, mise à jour d'une rivière souterraine (la Luciline), promotion de la mobilité douce et des transports en commun.

La réalisation des 1 000 nouveaux logements conduira à une densification raisonnée du tissu urbain (maisons de ville à des immeubles R+8). 25% seront des logements locatifs sociaux et 25% en accession à coût maîtrisé.

Son réseau de chauffage urbain constitue le premier réseau de géothermie sur eau de nappe à l'échelle d'un quartier à être classé. Celui-ci impose le raccordement de tout bâtiment neuf ou rénové dans un périmètre plus large que le seul futur écoquartier.

Les risques liés au changement climatique (augmentation des températures et inondation notamment), ont été fortement intégrés lors de l'élaboration de ce projet avec notamment :

- l'aménagement d'une chambre de crue et l'obligation d'élever les seuils d'accès aux bâtiments,
- la mise au jour de la Luciline, la création de noues, le déploiement d'espaces verts (mail central arboré, noues paysagères) et la végétalisation des toitures pour une plus grande perméabilité des sols, un meilleur stockage de l'eau et le rafraîchissement estival du quartier,
- la réversibilité des pompes à chaleur de géothermie et la réinjection des eaux d'exhaures dans les noues.

Ce projet innovant a mis en exergue les corrélations entre l'adaptation aux changements climatiques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et les autres enjeux environnementaux. Il a ainsi été primé en 2013 par le programme d'investissement « Ville de demain - Eco Cité© ».

Au travers de l'aménagement de cet écoquartier, la Ville a été lauréate, en 2014, des premiers « Trophées Adaptation Climatique & Territoires » de l'ADEME. Depuis janvier 2015, elle est inscrite dans un processus de Labellisation nationale EcoQuartier. Ainsi, a-t-elle été conviée en 2015, à deux conférences européennes relatives à l'adaptation au changement climatique (Copenhague en mai et Bonn en juin) puis à deux conférences de la COP 21 afin de présenter sa démarche.

En matière d'urbanisme durable, dont les compétences sont désormais Métropolitaines, d'autres cadres méthodologiques ont été développés afin de démultiplier les démarches intégrées :

- le choix du projet des Quais Bas Rive Gauche a privilégié une approche par cibles environnementales. Le respect de ces principes par le maître d'œuvre a été évalué en phase travaux au travers d'une grille de suivi spécifique. A ce titre, la conception innovante de l'éclairage « Lumière durable » de ce projet a été sélectionnée et retenue par le programme EcoCité©,
- un Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CPAUPE) dans le cadre du projet d'aménagement de l'axe Rondeaux / Libération et du quartier des Pépinières qui devrait être annexé aux cahiers des charges de consultation. L'objectif est qu'il s'applique aux futures opérations d'aménagement sur la Ville et conduise à mieux intégrer les enjeux de lutte et d'adaptation au changement climatique,
- la charte des Chantiers Verts avec l'ADEME qui n'a pas encore été mise en œuvre.

*** Développer la co-élaboration des politiques et les actions partenariales**

S'il n'a pas été introduit de critères de Développement Durable dans l'attribution des subventions aux associations, les dossiers de demande de subvention intègrent désormais à la fois des critères sociaux (actions à destination des publics en difficultés sociales ou en situation de handicap, parité,...) et un item sur la préservation de l'environnement dans lequel elles peuvent mentionner leurs pratiques en matière de recyclage, de covoiturage dans le cadre de leurs activités et/ou l'utilisation des transports en commun, etc.

En 2013, dans le cadre du forum des associations, 170 associations ont signé une charte d'engagement éco-citoyen avec la Ville. Un bilan de leurs actions a été fait début 2014 sur la base d'une autoévaluation.

Par ailleurs, la Ville développe en direction des associations des appels à projets en lien avec le Développement Durable. A titre d'exemple, durant trois années consécutives (2013 à 2015), des appels à projets sur la mixité dans les activités de loisirs, culturelles ou sportives, ont permis d'accompagner de nouvelles pratiques développées par quelques clubs sportifs et compagnies de danse et théâtre.

Par ailleurs, plusieurs conventions d'objectifs ont été signées avec des associations afin de promouvoir la pratique du vélo, le jardinage urbain, l'apiculture en Ville etc. ou encore l'éducation à l'environnement.

* Veiller à une communication externe axée sur le développement d'une culture partagée

L'enjeu est d'améliorer la réponse de la Ville aux besoins d'information et de sensibilisation des citoyens dans le domaine du Développement Durable, en vue de développer une culture partagée.

Communication externe institutionnelle

Dans le « Rouen Mag », les multiples facettes du Développement Durable sont fréquemment abordées au travers d'articles spécifiques de la rubrique « naturellement » (sujets relatifs à l'économie sociale et solidaire, aux déplacements, au recyclage...) ou de sujets d'actualité, qu'ils traitent ou non des avancées de l'Agenda 21.

Au travers de sa communication, la Ville incite régulièrement les citoyens à consulter la « rubrique Agenda 21 » sur le site Internet www.rouen.fr qui retrace l'ensemble de la démarche. L'Agenda 21, le Plan Climat Energie Territorial (PCET), les rapports annuels y sont téléchargeables en version PDF.

Elle est régulièrement consultée par les internautes (entre 4 000 et 5 000 consultations par an).

Par ailleurs, des campagnes de communication spécifiques sont réalisées. En 2013, la campagne « du beau, du bon, durable » a présenté 8 actions emblématiques de Développement Durable de la Ville au travers de courts films diffusés par la Chaîne Normande (ils sont toujours visibles sur le site internet). Cette année, lors de la COP 21, le dossier du Rouen Mag et plusieurs communiqués de presse ont décrit l'action de la Municipalité afin de lutter contre le changement climatique.

Aujourd'hui, pour aller plus loin, il est nécessaire de mettre en œuvre des actions incitatives concrètes à destination des Rouennais (Cf finalité A, promotion du vélo ou exonération des taxes foncières dans les logements neufs et finalité F « démarche de quartier homogène ») et de définir une véritable stratégie de communication sur l'ensemble des champs du développement durable.

Stratégie événementielle

L'objectif est de mettre l'événementiel au service de la sensibilisation au Développement Durable.

En 2008, la Ville participait à 3 manifestations d'ampleur nationale et/ou européenne liées à l'environnement et au Développement Durable : la semaine du développement durable, la fête du vélo, la semaine de la mobilité. Un quatrième temps spécifique, « le temps climat », créé à l'occasion du sommet international des Nations Unies sur les changements climatiques de Copenhague en 2009, est reconduit chaque fin d'année.

La Ville limite désormais sa participation aux événements nationaux ou européens. L'événementiel accompagne les politiques menées par la Ville, telles que la promotion de l'usage du vélo en ville permettant de s'approprier les équipements réalisés dans le cadre du Schéma Directeur des Aménagements Cyclables.

En parallèle, elle développe à destination des enfants des actions de sensibilisation portant sur les thématiques larges du Développement Durable (dérèglement climatique, biodiversité, mobilité, citoyenneté, handicap...). Ces programmes variés sont bâtis avec les associations autour d'un projet pédagogique qui se déroule tout au long d'une année sur les temps scolaires et périscolaires. Marginaux en 2011, ils touchent entre 1 500 à 2 000 enfants par an.

Par ailleurs, dans le cadre de ses manifestations d'ampleur (Rouen sur Mer, Rouen Givrée...), la Municipalité multiplie les « éco-initiatives » telles que le renfort de l'accessibilité et de l'accueil des personnes en situation de handicap, le tri sélectif, la promotion des déplacements doux, des actions de sensibilisation à l'environnement...

Un cahier des charges permet aux services d'organiser des manifestations responsables. Toutefois, le guide des éco-manifestations à destination des organisateurs externes aux services municipaux (assorti d'une charte des bonnes pratiques) n'a pas été mis en œuvre comme cela était initialement prévu.

*** Suivre et évaluer les politiques au regard du Développement Durable**

Dans un processus d'amélioration continue, la Ville s'est fixée, pour chacune finalité, des objectifs à atteindre d'ici à 2020 et des indicateurs généraux. Ces derniers doivent permettre de réorienter les plans d'action successifs (un grand nombre d'entre eux n'est pas mesurable annuellement).

En parallèle, le suivi de chaque action comprend le respect des délais et la révision d'indicateurs spécifiques indispensables à une appréciation qualitative et quantitative des effets de leur mise en œuvre.

Au travers du PCET, les objectifs et indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre (GES) ont été définis sur la base d'un bilan carbone territoire (données 2005) et de deux bilans carbone « patrimoine et compétences » (données 2008 et 2011). Ces indicateurs seront réactualisés cette année (réalisation d'un bilan carbone en interne, données relatives au territoire fournies par l'Observatoire Régional Energie-Climat dans le cadre d'une convention).

D'autres indicateurs ont été abandonnés, notamment sur le volet social, car ils n'étaient pas assez spécifiques pour rendre compte de l'action de la Ville tandis que d'autres ont été développés, par exemple, dans le cadre du plan d'action en matière d'égalité des hommes et des femmes.

La collecte de tous ces indicateurs doit être aujourd'hui encore plus formalisée, exploitable et représentative de l'activité des services. L'objectif est d'en extraire une synthèse (« tableau de bord »), outil d'aide à la décision, simple, lisible et communicable.

*** Rendre l'ensemble des services exemplaires**

Il est nécessaire d'intensifier les efforts déjà entrepris dans les nombreux domaines de l'écoresponsabilité ou de l'exemplarité : Plan de Déplacement des Employés (PDE), politique achat, généralisation du tri sélectif, lutte contre la fracture numérique, égalité femmes et des hommes, soutien des agents en situation de handicap, etc..

L'obtention à court terme du Label Cit'ergie, second niveau du processus, nécessite en particulier, la poursuite de la mise en œuvre :

- du plan « Energie des Bâtiments » dans le cadre notamment d'une certification ISO 50 0001 de management de l'énergie,
- de la dématérialisation des procédures, des documents supports et des actes administratifs (marchés publics, Conseil Municipal, contrôle de légalité,...) et la rationalisation des processus d'impression,
- de la prise en compte des questions énergie-climat dans la formation, l'évaluation et l'élaboration des fiches de poste des agents.

L'évolution constante des pratiques des services démontre leur engagement quotidien en la matière et fait l'objet d'une communication régulière dans le journal interne Tout Public.

Enfin, une des actions emblématiques de l'exemplarité des services municipaux, le projet de réalisation d'un forage dans la nappe phréatique sur le site de Charlotte DELBO à des fins d'arrosage (Jardin des Plantes) et d'alimentation des laveuses et des balayeuses, a dû être ajourné. En effet, le choix a été fait de concentrer les efforts sur les économies d'énergie dans les bâtiments.

Finalité A - Lutte contre le dérèglement climatique

Le cadre de l'action de la Ville

Parmi les enjeux de développement durable, la lutte contre le dérèglement climatique apparaissant très prégnante, la Ville a approuvé son Plan Climat-Energie Territorial (PCET) en séance du 11 octobre 2013. Volet Climat-Energie de l'Agenda 21, il en étoffe et complète le plan d'action.

Le PCET Rouennais, a été conçu dans le cadre d'un processus de Labellisation Cit'ergie. Cette démarche est le gage de l'élaboration d'une politique énergétique et climatique adaptée, exemplaire, efficace à long terme et déployée au travers d'un programme d'action ambitieux évalué régulièrement.

Il s'agit pour la Ville de Rouen de faire face à la réalité du dérèglement climatique mais aussi de se ranger parmi les territoires les plus volontaristes en la matière. Cette volonté s'est concrétisée par la signature de la Convention européenne des Maires « Pour une énergie locale durable » en octobre 2014 et pour « l'adaptation au changement climatique » en 2015.

Depuis l'an passé, la Ville compte également parmi les 212 « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) distingués par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Un financement exceptionnel de 500.000 Euros lui a ainsi été attribué pour la réhabilitation haute performance énergétique du gymnase Thuilleau, la mise en œuvre du "Zéro Phyto" dans les cimetières, l'achat de véhicules utilitaires électriques, la sensibilisation des agents et des citoyens à des pratiques écoresponsables.

Dans une recherche de transversalité et de complémentarité croissante avec la Métropole, le plan d'action 2015-2019 de l'Agenda 21 devra approfondir encore davantage les questions liées à l'énergie, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), au développement des énergies renouvelables mais aussi aux sujets connexes tels que l'adaptation des territoires au dérèglement climatique ou encore la qualité de l'air.

Les objectifs chiffrés

A l'échelle de son territoire, la Ville poursuit les objectifs européens du "3x20" d'ici 2020 (par rapport à 2005 : réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, augmenter de 20 % l'efficacité énergétique, atteindre 20 % de production d'énergies renouvelables) et l'objectif national du facteur 4 (en 2050, avoir divisé par 4 les émissions de GES par rapport à 2005).

Sur la base d'un bilan GES (méthode cadastrale - année de référence 2005), l'objectif est ainsi de réduire les émissions de 30 % en 2020 par rapport à 2005 en agissant sur les principaux secteurs émetteurs (résidentiel et tertiaire - production et transformation d'énergie - transports routiers).

Entre 2008 et 2011, à périmètre et à méthodologie constants, les émissions de GES de la Ville propres à la gestion de son patrimoine et à l'exercice de ses compétences ont diminué de 9 % (base : 2 bilans carbone®) en raison des efforts fournis pour contenir et réduire les consommations d'énergie des bâtiments et de l'éclairage public. Une baisse complémentaire de 20 % est visée en 2020 au travers d'une réduction de 38 % des émissions sur le poste des bâtiments (Plan Energie des Bâtiments) et de 29 % sur celui des déplacements (PDE).

Défi 1. La mobilité durable (prioritaire)

En matière de mobilité, la Ville souhaite réduire la circulation des voitures et des poids lourds en centre-ville, promouvoir l'usage des transports en commun (TC) et encourager les modes de déplacements doux (vélo, marche, etc.). Sur ce secteur, l'objectif de réduction des émissions de GES est de 30 % entre 2005 et 2020.

Refondation de la politique de stationnement

Ces dernières années, la Ville s'est lancée dans de grands projets urbains structurants qui ont eu des impacts sur le stationnement public (quais bas rives gauche, place des Emmurées ou requalification de certaines rues).

Plusieurs objectifs ont ainsi guidé la refondation de la nouvelle politique de stationnement : assurer un partage équilibré et juste de l'espace public entre les différents usages (transports en commun, livraisons, automobilistes, piétons, cyclistes...), promouvoir l'attractivité commerciale et touristique du centre-ville, valoriser le patrimoine et diminuer la pollution liée au trafic qui impacte la santé de tous et en particulier des plus fragiles.

Suite à une étude conjointe avec la CREA en 2011, le nombre de places gratuites dans le centre et les quartiers alentours a été réduit, le stationnement payant étendu et réorganisé en zones de courte et de moyenne durées ainsi qu'en neuf zones de stationnement résidentiel. Dans la même optique, de nouveaux forfaits (forfait commerce et abonnements « moto ») ont été adoptés afin de rendre plus attractive l'offre des 12 parkings souterrains de l'hyper-centre, de favoriser le stationnement moyenne et longue durées.

Puis, en 2014, la Ville a créé le quart d'heure de stationnement gratuit, pour les courses de courte durée, dans plusieurs artères principales commerçantes.

Sur la base d'une seconde étude-bilan réalisée cette année, de nouvelles mesures permettront, dans les années à venir, de poursuivre cette politique dans l'objectif de limiter le stationnement longue durée lié aux mouvements dits « pendulaires » sur la voirie et dans les rues commerçantes, de développer l'usage des parkings réglementés tout en répondant aux besoins de stationnement résidentiel des riverains.

Mobilité douce et politique cyclable

Au travers du Schéma Directeur des Aménagements Cyclables (SDAC), élaboré en 2012, la Ville s'attache à développer un réseau cyclable sécurisé, continu, cohérent et de qualité afin d'encourager la pratique du vélo sur le territoire communal. Au total, les travaux effectués ces trois dernières années par la Ville et la Métropole Rouen Normandie, ont porté les aménagements cyclables à 45 km sans compter les 4 500 mètres de voies de bus autorisées à la circulation des cyclistes, les 19 km de voies piétonnes et les 3 650 mètres de rues réglementées en zones de rencontre qui concourent à faciliter significativement les déplacements à vélo sur le territoire rouennais.

L'amélioration du réseau est assortie d'une diversification de l'offre de stationnement pour les cycles : près de 300 arceaux ont été posés devant les écoles maternelles et élémentaires mais aussi 150 en hyper centres rive droite et gauche.

Afin que les Rouennais puissent s'approprier au mieux ces équipements, la Ville a développé un site, Vélo.rouen.fr, outil interactif de géolocalisation, dédié au vélo et à sa pratique. On y retrouve toutes les informations sur les différents aménagements cyclables, les stations Cy'clic ainsi que des informations sur la sécurité : signalisation spécifique aux cyclistes, équipements obligatoires... Le dépliant « le Vélo à Rouen », conçu en 2013, a été réédité au printemps 2014 sous un format plus grand pour une meilleure lisibilité des aménagements. Il comportait également le programme des animations, actions de sensibilisation et de formation à la pratique du vélo en ville à destination du grand public (cf Finalité F).

En parallèle, le dispositif Cy'clic de vélos en libre-service, permettant aux Rouennais et aux visiteurs de se déplacer 7 jours sur 7, a vu son nombre d'abonnements de longue durée croître. Le dispositif compte désormais plus de 1 200 abonnés, 22 stations, 250 vélos et est compatible avec le dispositif Atoumod, carte de voyage multimodale de la Région Haute-Normandie permettant de voyager sur les différents réseaux de TC.

Pédibus

Ecologique, ingénieux, citoyen, convivial, économique... Les vertus du Pédibus sont multiples. Les bénéfices sont indéniables sur le plan éducatif par l'apprentissage précoce, vivant et concret du code de la route et d'une certaine discipline de groupe. Aux abords des écoles pédibus, les problèmes de circulation sont moindres. Se rendre à l'école à pied est également bon pour la santé et l'habitacle d'une voiture est souvent l'endroit le plus pollué. L'objectif de cette action phare était de tendre à leur généralisation : assise sur la participation et la mobilisation des parents, onze lignes existent aujourd'hui dont cinq sont en service actuellement.

Installation de bornes de rechargement des véhicules électriques

La Ville favorise la mobilité « décarbonée » en facilitant l'installation de bornes de rechargement des véhicules électriques par la CREA dans les parkings en ouvrage et sur le domaine public. L'objectif d'installer 2 bornes par an a été largement dépassé.

Réglementation relative à la desserte locale et aux livraisons en Ville

Cette action, à mener en collaboration étroite avec la Métropole, n'a pas abouti et devra être réinscrite au prochain plan d'action.

Promotion des transports en commun

La Ville apporte son soutien à la Métropole dans sa stratégie globale de promotion des transports en commun, lors de l'extension de l'offre de parkings relais aux portes de la ville (6 parkings sécurisés accessibles aux seuls détenteurs de la carte Astuce et 10 parkings à proximité directe de lignes de TC, en accès libre) et de la modernisation des lignes régulières de TC (la ligne 7 en site propre en 2013, puis les 5 lignes « FAST », à haut niveau de service, en septembre 2014).

Défi 2. Un bâti sobre en énergie et en carbone (prioritaire)

Le secteur résidentiel et tertiaire est le premier poste du bilan des émissions de GES du territoire rouennais avec près d'un tiers des émissions. L'objectif de la Ville est de réduire ces émissions de 30 % entre 2005 et 2020 en incitant notamment la réhabilitation des logements anciens et de recours aux énergies renouvelables.

Incitation des maîtres d'ouvrage publics et privés

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) des Quartiers Ouest, menée en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la CREA, la Caisse d'Allocations Familiales et le département qui a conduit à la réhabilitation de 220 habitations anciennes appartenant à des bailleurs de logements à loyers maîtrisés et 30 propriétaires occupants sous conditions de ressources, est une illustration de l'action de la Ville en la matière.

Pendant, la massification des travaux de rénovation énergétique nécessite également d'encourager concrètement tous les propriétaires particuliers à agir. A ce titre, la Ville a mené, en octobre 2014 avec la CREA et l'ADEME, une démarche « Quartier homogène ». Suite à un diagnostic énergétique d'une habitation d'un groupe de maisons similaires « briques et silex » du Jardin des Plantes, a été défini un panel de travaux d'amélioration des performances énergétiques incluant les aides financières possibles applicables à chacune d'entre-elles.

En 2014, elle a aussi réalisé une campagne de communication sur l'exonération partielle de la taxe foncière, à hauteur de 50% pendant 5 ans, à destination des logements neufs dès lors que leur performance énergétique est supérieure à la réglementation en vigueur à la date de dépôt de la demande de permis de construire.

La Ville doit, aujourd'hui, formaliser sa contribution aux actions de la Métropole Rouen Normandie en matière de réhabilitation dans le logement, d'incitation des bailleurs sociaux et de suivi des objectifs afférents.

Planification énergétique, réseau de chaleur et énergie renouvelable

L'usage des énergies renouvelables, en particulier dans les réseaux de chaleur transférés à la Métropole, est essentiel pour atteindre une baisse de 50 % des émissions de GES liée à la production de chaleur entre 2005 et 2020. Cela concerne :

- le projet d'extension du réseau de chaleur du quartier Grammont alimenté par une chaufferie bois desservant le Pôle Culturel, la clinique Mathilde, des bâtiments communaux et environ 1 000 logements sociaux,
- le réseau de géothermie du quartier Luciline en cours de Labellisation national EcoQuartier,
- le projet de raccordement du réseau de chaleur des quartiers du Châtelet, des Sapins, de la Lombardie et de Grieu, ainsi qu'un secteur de Bihorel à une chaufferie EnR à la place de l'actuelle chaufferie charbon/gaz/fioul.

L'ensemble de ces actions doivent s'inscrire dans une stratégie d'approvisionnement énergétique à élaborer en lien avec le futur PCAET de la Métropole.

Patrimoine bâti de Ville

L'efficacité énergétique de son propre patrimoine est une préoccupation de la Ville depuis longtemps.

Sur la base de diagnostics, elle réalise des travaux d'isolation, de maintenance et de rénovation de ses systèmes de chauffage (la quasi-totalité des chaudières a été rénovée depuis 15 ans) ou d'installation de systèmes de régulation. Elle s'est dotée par ailleurs d'un logiciel de supervision de ses chaufferies pour détecter rapidement d'éventuelles anomalies et piloter le chauffage au plus près des besoins des utilisateurs des équipements.

L'ensemble de ces actions a conduit à une réduction de 17% des consommations d'énergie entre 2001 et 2011, malgré un patrimoine bâti en augmentation. Afin de progresser, la Ville a esquissé un « Plan Bâtiments » ambitieux qui s'est traduit par un engagement budgétaire conséquent dès 2014 et conserve le même niveau d'exigence quant au suivi, à l'exploitation et à la maintenance de ses équipements de chauffage.

Par ailleurs, la Ville s'était engagée à aller au-delà des réglementations thermiques applicables pour trois nouvelles constructions en maîtrise d'ouvrage : elle en a réalisé huit dont les crèches étoile du Sud, Rose des vents, l'école Rosa Park et le gymnase Nelson Mandela. Par contre, elle n'a que ponctuellement recouru aux EnR dans ces constructions (cf finalité D).

Il s'agit aujourd'hui de renforcer la coordination entre les besoins des usagers (disponibilité des équipements, confort) et les impératifs techniques (maîtrise des consommations, de la facture énergétique et réalisation de travaux). C'est un des engagements pris dans le cadre de la convention initiale TEPCV.

Défi 3. L'éclairage public

Des objectifs de gestion et de rénovation de l'éclairage public ont été établis par contrat de partenariat (PPP) avec la société CITEOS pour un montant d'investissement à hauteur de 100 millions d'euros sur 20 ans. Sur la base d'un diagnostic de performance des installations lumineuses, les équipements obsolètes ont été remplacés par les technologies les plus performantes permettant la réduction des puissances installées et leur modulation.

Ainsi, l'objectif de réduction de 30 % des consommations liées à l'éclairage public entre 2007 et 2027 a été atteint dès 2010. Si les opérations de rénovation du PPP se sont achevées fin 2013, la Ville, puis la Métropole, ont étendu la démarche aux sites non encore équipés de technologies d'éclairage dépassées. Les économies d'énergie attendues sont estimées à 20%.

Par ailleurs, dans le cadre de la seconde tranche du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), la Ville, en partenariat avec l'ADEME, a inscrit au second plan d'action 2015-2019, une aide financière pour la rénovation de l'éclairage intérieur des commerces.

Enfin, à titre d'exemplarité, 100 % des ampoules utilisées pour les illuminations de Noël sont désormais à « led » et seuls les grands axes marchands du centre-ville rive droite et gauche sont désormais illuminés.

Finalité B - Préservation de la biodiversité, des milieux naturels et des ressources

Défi 4. La valorisation de la biodiversité en milieu urbain (PRIORITAIRE)

Depuis 2011, dix jardins, squares ou parcs publics, dont le square Pincon en 2015, ont été réaménagés (13 000 m²). Lors de ces restructurations, les services municipaux ont veillé à favoriser la biodiversité et une gestion écologique en privilégiant les espèces qui nécessitent peu d'arrosage et de traitements phytosanitaires. Une plus large palette d'essences vivaces et locales ainsi que des haies libres à fructification importante, préférées des oiseaux, ont été systématiquement introduites. Les pelouses et les prairies recomposées dans ces parcs ne requièrent plus que 2 à 3 tontes par an (gestion extensive).

Aujourd'hui, la Ville se lance dans un grand projet de rénovation du Jardin des Plantes et de ses serres historiques. Classé jardin botanique de France, il représente un patrimoine vivant, architectural, culturel et touristique incomparable avec ses 5 600 espèces végétales conservées et ses 10 000 visiteurs accueillis par jour en moyenne l'été. La remise en état des structures vieillissantes, la requalification des espaces de conservation, une plus grande accessibilité aux publics permettront notamment de renforcer le caractère paysager et historique du site mais aussi de développer les activités d'éducation à l'environnement. Dès cette année, dans sa nouvelle programmation culturelle, la danse, la musique, l'art de soigner son jardin se sont invités dans l'Orangerie, les allées et les pelouses. Une moyenne de 150 entrées a été enregistrée durant chacun des sept concerts de la première édition du Festival Vibration

En parallèle, la Ville a déployé un plan de « gestion différenciée » de ses quelques 900 espaces verts urbains d'une superficie totale de 350 hectares. Les agents, dûment formés et dotés de nouveaux outils de suivi informatique, ajustent désormais leurs interventions à des constats sur le terrain et non plus à des calendriers préétablis. Ces nouvelles pratiques sont régulièrement évaluées et affinées. A ce titre, la Ville vient de passer une convention de partenariat avec la Métropole et l'Université pour la mise en place d'une parcelle expérimentale de la Petite Boverie vouée à démontrer l'impact de la gestion différenciée sur la biodiversité. Ce programme de recherche prévoit des inventaires naturalistes réalisés par des étudiants en licence.

L'abandon de l'usage d'herbicides ou politique « zéro phyto » dans la gestion des espaces publics, pratiqué depuis très longtemps au niveau des massifs plantés, des jardins et des espaces naturels, a été étendu de manière systématique, à l'ensemble des voiries de la ville (canaux, trottoirs, pieds d'arbres et des murs,...).

Cependant, les solutions alternatives appliquées sur l'espace public (techniques mécaniques et thermiques) ne sont pas transposables aux cinq cimetières gérés par la Ville (36 hectares au total) en raison de leurs fortes déclivités et de l'étroitesse de leurs allées. Les principes d'intervention, fortement basés sur l'engazonnement, permettent de remplacer les opérations de désherbage par de la tonte. L'extension du dispositif, initiée cette année après deux années test, s'achèvera en 2017.

Enfin, sur tout son territoire, la Ville a encouragé et soutenu activement des initiatives citoyennes solidaires impulsées par des habitants, des conseillers de quartier et des associations :

- le développement de ruchers en conventionnant avec des associations et/ou des apiculteurs amateurs : Associations de Protection du Site Naturel de Repainville (APSNR) et Interm'aide Emploi sur les Hauts de Rouen. On compte ainsi 21 ruches sur le territoire pour une production annuelle de 200 kg en moyenne de miel dont 10 % sont distribués aux écoliers rouennais,
- la création de jardins partagés animés par la Ville : « Les Hauts sèment » géré par l'Association « Mer et Campagne », le premier à voir le jour en 2011, compte aujourd'hui une centaine d'adhérents dont trente enfants. Par la suite, le jardin partagé de la Croix d'Yonville (association « A l'Ouest, cultivons ! »), du Square Maurois (association « Rougemare Beauvoisine »), le jardin du parc Grammont (association « Mer et Campagne ») ont vu le jour ou encore le parcours « fil vert » du quartier Croix-de-Pierre.
- L'exploitation d'un verger participatif de 1,5 ha sur la plaine Paul Hélot (75 arbres fruitiers existants et 300 arbustes plantés) enrichi par un verger à petits fruits mis à disposition des Rouennais et des différentes écoles alentours dont l'école Anatole France qui a participé aux plantations.

Une charte du jardinage urbain fixe le cadre de ces partenariats : mise à disposition des espaces par la Ville, apport de son savoir-faire et engagement, en contrepartie, des associations ou des « habitants-jardiniers » à respecter des règles d'usage (non-usage de produits phytosanitaires, recours à des engrais organiques, etc...).

Cette dernière a été signée lors de la septième édition du Festival Graine de Jardin, organisé en partenariat avec la Métropole Rouen Normandie, qui rassemble près de 50 000 visiteurs durant l'espace d'un week-end au Jardin des Plantes.

Défi 5. La protection des milieux naturels et sauvages

Il s'agit de préserver les 150 hectares de milieux naturels et sauvages du territoire : prairies fleuries des quartiers Grieu, Lombardie et Vallon Suisse, pentes boisées de la ceinture des Hauts de Rouen et du Triège des Sapins, zone humide de Repainville et coteaux calcaires de la côte Sainte-Catherine.

Soucieuse de sauvegarder la richesse de ce patrimoine, la Ville développe des pratiques de gestion douce et raisonnée (fauchage tardif, taille douce, pâturage, paillage, broyage...) et poursuit l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion de ces milieux naturels spécifiques. Il est ainsi prévu de constituer sur les pentes boisées des Hauts-de-Rouen, deux « réserves de biodiversité » de 4 500 m² chacune, espaces clos, inaccessibles au public, sur lesquelles les interventions de gestion sont réduites aux strictes interventions éventuelles de mise en sécurité, de façon à laisser les écosystèmes présents évoluer et s'enrichir naturellement. L'évaluation de cette expérimentation sera basée sur des inventaires floristiques et faunistiques.

Suite à plusieurs études menées en 2012 et 2013, le site de Repainville, zone humide issue des anciennes prairies de fond de vallée, a été classé « zone humide d'intérêt écologique prioritaire » dans le Schéma de Gestion et d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec. Un tissu associatif dynamique participe, depuis de nombreuses années, à sa préservation et à son entretien au travers de « chantiers verts » ou encore d'actions de sensibilisation (Association de Protection du Site Naturel de Repainville, associations des Jardins Familiaux et CARDERE).

La Ville a l'ambition de valoriser davantage ce magnifique endroit parfois méconnu des Rouennais et qui recèle pourtant d'une richesse écologique exceptionnelle. L'enjeu est d'en faire un espace exemplaire par sa biodiversité et par sa vocation à participer à l'éducation à l'environnement et au développement durable. La Ville vient ainsi de lancer un Atelier urbain de proximité qui réunira des représentants des associations déjà présentes à Repainville, des habitants, des associations de protection de la nature. L'objectif est d'associer à la réflexion et à la mise en œuvre de ce projet, toutes celles et ceux qui ont une expertise à apporter, un avis à donner, des idées à partager.

Finalité C - Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations

En matière de cohésion sociale, la Ville œuvre pour donner aux rouennais toute leur place dans la cité, en particulier aux plus démunis. Elle lutte également contre toutes les formes de discrimination. A ce titre, suite à la signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale en 2011, elle a adopté, le 27 mai 2013, un plan d'action triennal en la matière. Elle a également signé, le 13 mai dernier, la charte « Friendly Normandy » avec le centre lesbiennes, Gays, Bisexuelles et Trans-identitaires (LGBT) de Normandie.

Défi 6. La convivialité dans et entre les quartiers

La révision et le renfort des dispositions en matière de mixité sociale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a permis d'accroître l'attractivité de la Ville et d'œuvrer contre les phénomènes de périurbanisation. Cela a conduit à une avancée significative en faveur d'une Ville durable et solidaire.

Ainsi, la Ville s'applique à produire une offre soutenue et diversifiée de logements afin de faciliter les parcours résidentiels, de favoriser l'accueil des primo-accédants et de corriger le déséquilibre entre petits et grands logements défavorable au maintien des familles dans la ville centre. Pour ce faire, le PLU impose un seuil de production de logements de plus de 3 pièces dans ses deux zones urbaines mixtes (70% minimum de T3 et plus et 25% minimum de T4 et plus en zone UA¹ 80% minimum de T3 et plus et 40% de T4 et plus en zone UB²)

Avec une part de logement locatif social de plus de 26% des résidences principales, Rouen dépasse l'obligation légale de 20% fixée par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU).

Mais, si cette règle permet d'assurer un volume de logements sociaux, elle n'en garantit pas une répartition homogène sur les territoires et peut même conduire à concentrer le logement social dans certains quartiers. C'est aussi ce à quoi la Ville s'est employée à lutter à travers la révision du PLU.

Cet objectif s'est également traduit concrètement par un soutien renforcé de l'habitat dans les opérations d'urbanisme, en particulier à l'Ouest, ou dans le centre-ville rive droite (Opérations programmées de l'Habitat dans le quartier de la Préfecture, projet Luciline) et au processus de renouvellement urbain.

Ainsi, par la signature le 5 octobre dernier du Contrat de Ville 2015-2020, en direction des quartiers prioritaires des Hauts de Rouen et de Grammont, piloté pour la première fois par la Métropole Rouen Normandie, la Ville s'engage-t-elle à poursuivre la mutation de ses quartiers les plus fragiles amorcée depuis près de 10 ans.

Ce contrat repose notamment sur quatre objectifs transversaux : la jeunesse, l'égalité des femmes et hommes, la lutte contre les discriminations et le développement durable. Il implique une intervention publique adaptée aux spécificités de ces quartiers et une participation accrue des habitants.

Au-delà de la rénovation urbaine, il s'agit donc d'un vrai projet de vie, social, participatif, développant l'activité économique, l'emploi,... au cœur de ces territoires qui conduit à lutter contre l'isolement, la stigmatisation, l'enclavement et favorise une réelle égalité des chances. Le renouvellement des espaces et équipements publics est conçu pour renforcer le vivre ensemble, au travers de l'action quotidienne des services municipaux et des associations soutenues par la Ville.

Enfin, le chantier de la Maison des Familles François Salomon à la Lombardie (action phare) qui deviendra une salle des fêtes d'une capacité d'environ 160 personnes, a démarré en fin d'année. Cet équipement répond à une forte attente des habitants du quartier.

Par ailleurs, les habitants des différents quartiers de la ville bénéficient, chaque année, d'une animation durant laquelle les offres de loisirs leur sont présentées à l'occasion d'une fête conviviale, ouverte à tous et à toutes, organisée en partenariat avec la Ville et les associations.

¹ Zone UA : zone urbaine mixte, à caractère central, à dominante d'habitat, pouvant comporter des commerces, des services, des bureaux, des activités artisanales, des équipements publics, compatibles avec un environnement urbain dense.

² Zone UB : zone urbaine mixte de densité élevée, affectée à l'habitat, pouvant comporter des commerces, des services, des bureaux, des activités artisanales et industrielles, des équipements publics, compatibles avec un environnement urbain.

Défi 7. La prise en compte du vieillissement de la population

La politique de la Ville en faveur des seniors vise notamment à lutter contre l'isolement (la promotion des échanges intergénérationnels est un axe fort de cette priorité), à accompagner le parcours résidentiel (soutenir le maintien à domicile et développer les établissements d'hébergement) et à faciliter l'accès aux soins.

La nouvelle résidence « Rose des sables », située à côté de la Gare, a été inaugurée en janvier 2013. Construite selon les normes BBC (Bâtiment Basse Consommation énergétique), cet équipement qui appartient à Habitat 76 est géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Il comprend soixante-seize appartements dont 73 « F1 » (26 et 32 m²) et 3 « F2 » (46 m²).

Cette résidence conjugue l'autonomie et la vie en collectivité : le retraité occupe un logement privé avec un coin cuisine et une salle de bain, en conservant son mobilier, au sein d'un bâtiment sécurisé et adapté. Il bénéficie à la fois de l'indépendance (liberté d'aller et venir, possibilité de partir en vacances, de recevoir familles et amis), des animations proposées (ateliers, sorties récréatives, après-midi festifs) et des équipements collectifs (jardin, salon, salle des restaurant)

Enfin, la récente création d'une structure MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide dans le champ de l'Autonomie), fonctionnant en lien étroit avec le CLIC des aînés (Centre Local d'Information et de Coordination) illustre toute l'attention que la Ville porte à ses aînés.

Défi 8. L'ouverture internationale

La Ville s'inscrit dans une politique de relations internationales construite sur des échanges de savoir-faire et de compétences.

A l'occasion du 50^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée, socle de l'amitié franco-allemande, les villes de Rouen et de Hanovre se sont réunies, le 22 janvier 2013 à l'Hôtel de Ville, afin de renforcer leur partenariat établi en 1966 sous la forme d'un jumelage. La signature d'un mémorandum de coopération fixe de nouveaux axes d'actions entre les deux cités : développement durable, planification urbaine, culture, jeunesse et sport, économie... Des échanges réguliers ont eu lieu depuis sur l'ensemble de ces thématiques. Les échanges culturels avec le Conservatoire et la Maison des Jeunes Rive Gauche autour de la danse se sont tout particulièrement intensifiés.

Avec Ningbo, ville chinoise de la province du Zhejiang, la coopération engagée sur les thèmes de l'enseignement, de la médecine traditionnelle et de la conservation du patrimoine s'est poursuivie cette année par la participation d'apprentis chefs cuisiniers à la Fête du ventre, des échanges avec le restaurant Le Saint-Hilaire, des visites de l'Institut des Formations en Alternance et l'Institut National de la Pâtisserie et de la Boulangerie.

Le développement durable, les enjeux énergétiques et climatiques ont constitué un nouvel axe fort de coopération. Des premiers échanges ont eu lieu, à Hanovre, autour de ses éco-quartiers et de son plan directeur qui vise pour 2050 une ville neutre en émissions de carbone. Par la suite, la délégation allemande a fait part de son expérience en la matière lors de la clôture des ateliers Rouen Capitale 2013 relatifs aux trois « quartiers d'avenir » (éco-quartiers Luciline et Flaubert et le nouveau quartier Gare). Dans la continuité, la Ville a participé au symposium sur l'art et le développement durable d'Hanovre en septembre 2013. Puis, elle s'est associée à la démarche portée par Hanovre et d'autres partenaires européens sur l'art et le développement durable. Ce projet s'est vu décerné la seconde place du prix international United Cities and Local Governments « pour une culture durable » en septembre 2014 à Mexico.

Avec la Ville de Ningbo, la Ville a participé, en 2014, à la Table Ronde des Maires français et chinois, organisée par le Comité France-Chine et l'Institut Chinois des Affaires Etrangères les 12 et 13 juin 2014, dont le thème était : « Construire une ville du 21^{ème} siècle mixte et durable ».

Finalité D - Epanouissement de tous

Niveau de vie, autonomie, équité, santé, cohésion sociale, qualité de l'environnement, de multiples facteurs interviennent dans le bien-être. La Ville y contribue en améliorant la convivialité de ses espaces publics, en rénovant, en créant des équipements sportifs, des crèches, des écoles ou encore de maisons de quartier.

Mais pour la Ville, l'épanouissement de tous nécessite également que tous les rouennais, dès plus jeunes aux plus âgés, les moins favorisés, ceux en situation de handicap ou encore hospitalisés..., puissent accéder et fréquenter ses établissements (culturels, sportifs, administratifs, scolaires...). De même, elle a mis en place des actions se déployant dans tous les quartiers de Rouen, tisse des partenariats concernant des publics spécifiques et propose une programmation d'événements culturels ou sportifs gratuits tels que Rouen sur Mer, Rouen Givrée, le Printemps de Rouen, les Terrasses du Jeudi, piscines à 1 € l'été,...

Défi 9. La valorisation de la Seine :

La reconquête des quais se poursuit. Ce projet, initié il y a plusieurs années avec les aménagements de la rive droite, continue sur la rive opposée.

Débuté au printemps 2013, la Prairie Saint-Sever, première composante des travaux qui s'achèveront en 2016, a été inaugurée à l'été 2014. Cet espace de verdure de 5 500 m² planté de 200 arbres s'étend du Pont Corneille au Pont Boieldieu. Une promenade en bord de Seine, large de 13 m, se prolonge sur plus d'un kilomètre jusqu'au Pont Guillaume le Conquérant.

Cet automne, c'est le chantier de la phase suivante qui s'est mis en place jusqu'à l'été prochain « les jardins de Claquedents », entre les ponts Boieldieu et Jeanne d'Arc. Se succéderont prairie, esplanade, gradins descendant vers la Seine, jardins, espaces de jeux et de manifestations telles que Rouen sur Mer ou les Terrasses du Jeudi.

La dernière tranche des aménagements de ce site concernera l'esplanade de la Curanderie, située entre les ponts Jeanne d'Arc et Guillaume le Conquérant. Le projet prévoit également l'aménagement de la Presqu'île de Waddington.

Défi 10. L'égalité d'accès aux loisirs :

Ces dix dernières années, la population a considérablement augmenté sur la Rive Gauche grâce à la réalisation de nombreux programmes immobiliers. Les écoles ainsi que les gymnases de cette rive se sont trouvés rapidement à l'étroit. Afin de renforcer l'offre sur ces quartiers, la Ville a décidé de construire non seulement une école mais également un centre de loisirs et un équipement sportif.

La première pierre de l'école Rosa Parks (3 classes de maternelles, 5 classes élémentaires, 2 jardins pédagogiques) et du complexe sportif Nelson Mandela (gymnase, dojo et mur d'escalade de 12 m de hauteur), action phare de l'Agenda 21, a été posée en février 2013. Ces édifices ont été construits selon les normes de basse consommation énergétique : panneaux solaires pour la production d'eau chaude, chaudière à granulés de bois, toiture en partie végétalisée, isolation par l'extérieur.

L'école Rosa Park, nom choisi par le Conseil Municipal d'Enfants, a ouvert ses portes à la rentrée du mois de septembre et le complexe sportif Nelson Mandela en novembre. Parmi les équipements de pointe, des bacs de culture et une cuisine pédagogiques favoriseront la sensibilisation des enfants à des pratiques « durables ».

Défi 11. Le bien-être pour tous (PRIORITAIRE) :

L'augmentation du nombre de places en crèche

Une des actions phares de la Ville visant à relever ce défi prioritaire a été d'augmenter l'offre de places en crèche sur l'ensemble de la Ville.

Rive Gauche, à proximité de la place des Chartreux, une nouvelle crèche municipale, l'Etoile du sud, a ainsi ouvert ses portes en septembre 2013. Cet espace possède une capacité de 60 places équivalents temps plein en multi-accueil dont 15 places en halte-garderie. Elle accueille les enfants jusqu'à 4 ans en halte-garderie et jusqu'à 6 ans ceux en situation de handicap.

Les travaux de la future crèche Rose des vents, qui permettront de porter la capacité d'accueil à 60 places, soit 10 places supplémentaires, ont démarré en 2015 pour une ouverture dès septembre 2016. Son ossature très contemporaine et bioclimatique – ossature en bois, planchers chauffants, capteurs solaires, ventilation double flux, orientation plein sud – en fera un établissement à haute performance énergétique.

En parallèle, la crèche interentreprises de 35 places de l'association Liberty, soutenue par la Ville, ouvrira également ses portes en 2016 à Luciline.

L'aménagement du Hangar 9

En raison des efforts financiers nécessaires, la création d'une bibliothèque et d'une maison de l'étudiant au Hangar 9 a été reportée.

La réalisation d'un Agenda partagé de la culture

La réalisation d'un Agenda 21 de la culture a été abandonnée afin ne pas démultiplier les démarches et de garder une logique d'ensemble.

La réalisation d'un plan en faveur des personnes en situation de handicap

La Ville qui veille depuis de nombreuses années à rendre accessible ses bâtiments, s'est engagée, dès la promulgation des textes, dans une démarche d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). L'usage de tous ses Etablissements Recevant du Public (ERP) est étudié afin de définir les travaux à entreprendre pour permettre l'accueil des personnes en tous types de situations de handicap. Une programmation des travaux à entreprendre, adossée à un plan de financement pluriannuel sur 9 ans, est en cours d'élaboration.

Concernant les espaces publics, la mise en œuvre d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE), se poursuit en lien étroit avec celui des ERP communaux. Les travaux effectués au titre du PAVE sont, depuis cette année, réalisés par la Métropole Rouen Normandie. En revanche, son élaboration reste une compétence communale.

En parallèle, la Ville continue d'intégrer les problématiques inhérentes aux différents types de handicap dans ses politiques publiques. A titre d'exemples, elle :

- propose de nombreuses activités culturelles, dédiées ou en inclusion (visites en langue des signes, ateliers artistiques, animations autour des livres...),
- rend ses manifestations accessibles (Rouen sur Mer, Rouen Givree,...) en mettant à disposition des places de stationnement réservées, des toilettes adaptées, des équipements spécialisés (tiraos, rampes d'accès, espaces réservés) et encadrant des activités dédiées (pétanque, gymnastique japonaise dans le cadre de Rouen sur Mer ou visites en langue des signes ou audio décrites dans le cadre de Graines de Jardin),
- facilite l'accueil des enfants en situation de handicap et de leurs familles en crèche et à l'école en formant son personnel, en ouvrant des places dédiées et en proposant un accueil spécifique en lien avec les professionnels en charge des enfants, les médecins et les infirmières.

L'ensemble de ces actions et projets sont régulièrement présentés en Commission Communale pour l'Accessibilité (CCPA) qui participe à des réunions techniques ou à des visites sur le terrain durant lesquelles elle teste les équipements et fait part de son expertise.

En interne, la Ville atteint un taux d'emploi de 6,3 % de travailleurs bénéficiant de la qualité de travailleur handicapé. Elle soutient ces agents, en lien avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), en aménageant des postes de travail, en fournissant des équipements adaptés, en facilitant les formations individuelles ou encore en recrutant des apprentis en situation de handicap.

La création de parcours de randonnée

L'objectif de créer un parcours de randonnée sur les Hauts de Rouen à l'initiative de trois conseils de quartier a été atteint. Le « Sentier des Musiciens » et « le Sentier des Vallons » permettent, sur 11 km, d'apprécier un grand nombre d'essences forestières (des panneaux pédagogiques sur la faune et la flore agrémentent les parcours), tout en découvrant de magnifiques points de vue sur Rouen et Darnétal dotés de tables d'orientation. Depuis fin 2013, un nouvel itinéraire « Rand'Haut » (2,4 km) longe le quartier Châtelet / Lombardie. Une liaison de 1,8 km permet aujourd'hui de relier le quartier du Chatelet au Sentier des Vallons par le quartier des Sapins.

Il est important de noter que dans le cadre de la reconversion des Quais Bas Rive Gauche par la Ville et la CREA au travers du « Jardin du Rail », nouveau parc urbain créé en 2013, une balade de près de 5 km permettra de longer cette rive de Seine depuis le Pont Corneille jusqu'au bout de la presqu'île Rollet.

Défi 12. La propreté en ville (PRIORITAIRE) :

Parmi les nombreux facteurs qui interviennent dans le ressenti de la propreté, le nettoyage des espaces publics et la collecte des déchets ménagers sont en étroite corrélation. Aussi, depuis plusieurs années, la Ville et l'actuelle Métropole mènent-elles des politiques volontaristes communes. Elles ont débuté en 2011 par un vaste plan de déploiement de conteneurs enterrés à l'échelle du territoire se poursuivant encore aujourd'hui et par la réalisation d'une étude conjointe sur la qualité des services propreté et de collecte des déchets ménagers.

Suite à ce diagnostic, une grille de cotation a été élaborée afin de qualifier objectivement la propreté de l'espace public en tenant compte des multiples critères qui y sont liés (état des chaussées, présence de tags,...). La synthèse des notes permet d'établir un bilan à l'échelle d'un quartier à un instant donné et d'en mesurer l'évolution dans le temps selon des mesures identiques. Depuis décembre 2012, après une phase de test, un audit mensuel de conformité est réalisé conjointement par les services de la Ville et de la CREA sur un échantillon de rues représentatives de chaque quartier.

En 2013, des changements de méthodes et d'organisation ont été instaurés suite aux réflexions d'un groupe de travail Ville, CREA et de son prestataire la COVED. Une brigade conjointe d'intervention rapide a ainsi été constituée afin d'optimiser le ramassage des petits encombrants, des sacs et de traiter les points noirs récurrents.

Depuis le 1^{er} juillet 2015, dans le cadre de la territorialisation, 6 agents de la Métropole affectés au suivi des collectes, de la maintenance des équipements et de la sensibilisation des usagers sont désormais rattachés au Pôle de Proximité de Rouen et interviennent plus particulièrement au niveau de l'hyper centre Rive-droite.

La deuxième action phare relative à ce défi visait la collecte sélective des cartons des commerçants et le tri des déchets sur les marchés. Si la CREA a mis en place en 2011, en partenariat avec la Ville et ses commerçants, une collecte sélective spécifique des cartons des commerces, le tri sélectif sur les marchés n'est pas opérationnel.

Par ailleurs, les premiers composteurs de quartier ont été installés par la CREA à l'initiative de commerçants. Le premier en 2013, au square Saint-Pierre du Châtel, à la demande de trois restaurants de la rue aux Ours et le second sous l'impulsion d'une épicerie bio à la Grand'Mare.

Défi 13. L'e-démocratie :

Parce qu'il est nécessaire de développer de nouveaux services en ligne, tout en multipliant les points publics d'accès internet et en accompagnant les personnes peu familières des outils informatiques, la « création d'un forum de concertation et d'échanges pour les citoyens et les conseillers de quartier » avait été envisagée dans ce premier plan d'action.

Le déploiement de cet outil est devenu moins pertinent suite à la création du site internet « je suis conseiller.fr », créé en 2010. On y retrouve des informations sur les rôles des conseils de quartier, les enquêtes, l'ensemble de leurs réalisations... Il permet également de suivre toute l'actualité des conseils.

Finalité E - Modes de production et de consommation responsables

L'action de la Ville s'illustre tout particulièrement par la reprise en régie de la restauration scolaire.

Défi 14. L'alimentation durable

En septembre 2011, la Ville a repris à sa charge la confection des 6 200 repas servis chaque jour dans les 54 écoles publiques et les centres de loisirs municipaux (650 repas/jour sont servis en moyenne dans les centres de loisirs hors période scolaire). Les 7 crèches de la Ville sont également fournies en matières premières par la cuisine centrale.

Une attention toute particulière est portée à l'équilibre des menus et des goûters sur un mois qui sont élaborés par un comité composé d'élus, de parents d'élèves, d'un médecin scolaire et de personnels de la cuisine centrale. La validation des menus très en amont permet de passer les commandes auprès des fournisseurs deux mois à l'avance afin de privilégier les filières courtes et de développer les filières « bio ».

En cuisine, les équipements permettent de confectionner la totalité des repas la veille (hormis les crudités préparées le jour même dans les offices des cantines). Ainsi, sur la tonne de marchandises brutes traitées au quotidien, 86 % des produits sont des produits frais et 96 % des repas servis sont « fait maison ».

Aujourd'hui, se retrouvent dans les assiettes des enfants environ 38 % de produits locaux (Région Haute-Normandie) dont 23 % de produits « bio » (Région Haute-Normandie et Basse-Normandie). A titre de comparaison, le « bio » ne représentait que 2 % des repas avec 640 baguettes/jour.

L'origine et les conditions d'élevage sont des critères prépondérants dans le choix des viandes (filière « Bleu-Blanc-Cœur » par exemple). A l'exception du veau et de l'agneau, toute la viande servie est garantie haut-normande. L'achat de bêtes entières (poulets, porcs, bœufs) dont toutes les parties sont valorisées est privilégié permettant de réduire le gaspillage de la matière première.

Depuis le 5 juillet 2014, Rouen et Bois-Guillaume ont créé le Syndicat Intercommunal de Restauration (SIREST) leur permettant de mutualiser l'équipement. Dans le cadre de cette coopération, 900 repas quotidiens à destination des écoles se sont ajoutés aux 6 200 déjà préparés, soit 7 100 repas/jour au total.

Tout cela, s'accompagne, depuis plusieurs années, d'un travail éducatif auprès des enfants autour du « bien manger » que ce soit par le biais du catalogue des actions éducatives proposées aux établissements ou bien d'« ateliers méridiens » développés dans le cadre de la refonte des rythmes scolaires.

Un projet plus spécifique sur le gaspillage alimentaire est en cours d'élaboration. Sur la base d'un diagnostic, il s'agit de mener une expérimentation sur quelques écoles dans l'optique d'une généralisation ultérieure.

Défi 15. Le développement économique responsable

Ce défi tel qu'initialement défini vise essentiellement les commerces de proximité, dont Rouen est bien dotée : développement des circuits courts, notamment alimentaires, soutien des activités issues de l'Economie sociale et solidaire (ESS) et du commerce équitable. Un des enjeux du plan 2011-2014, était de contribuer à la sensibilisation des commerçants et des artisans à l'éco-responsabilité, en lien avec l'Association de commerçants et artisans de Rouen (ACAR), la CREA et les organismes consulaires.

Dans le cadre du FISAC, un guide du commerçant sera créé en 2015 comprenant un ensemble large d'informations pratiques à destination des commerçants sur des champs très larges dont le développement durable (action reportée) et une aide financière apportée pour la rénovation de l'éclairage intérieur des commerces.

Il convient aujourd'hui pour la Ville d'élargir son champ d'action à l'ensemble des activités économiques du territoire. Toutefois, la compétence liée au développement économique relevant aujourd'hui de la Métropole, elle devra tenir compte de la répartition des champs d'action avec celle-ci en ce qui concerne notamment ce qui relève d'une éventuelle animation de proximité.

SIGLES

Ad'AP	: Agenda d'Accessibilité Programmée
ACAR	: Association de Commerçants et Artisans de Rouen
AEU	: Approche Environnementale de l'Urbanisme
ARS	: Agence Régionale de la Santé
AREHN	: Agence Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie
ADEME	: Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ANAH	: Agence Nationale de l'Habitat
ANRU	: Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
CCAS	: Centre Communal d'Action Social
CCPA	: Commission Communale Pour l'Accessibilité
CLIC	: Centre Local d'Information et de Coordination
CPAUPE	: Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales
CREA	: Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe
CRDD	: Conseil Rouennais de Développement Durable
EEA	: European Energy Award
EHPAD	: Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées
ESS :	: Economie Sociale et Solidaire
FISAC	: Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
GES	: Gaz à Effet de Serre
LED	: Diode Electro Luminescente
LGBT	: Lesbiennes, Gays, Bisexuelles et Trans-identitaires
MAIA	: Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide dans le champ de l'Autonomie
OPAH	: Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PAVE	: Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics
PCET	: Plan Climat Énergie Territorial
PLU	: Plan Local d'Urbanisme
PPA	: Plan de Protection de l'Atmosphère
SAGE	: Schéma de Gestion et d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAC	: Schéma Directeur des Aménagements Cyclables
SIREST	: Syndicat Intercommunal de Restauration
SRU	: Solidarité et Renouvellement Urbains
TEPCV	: Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte

